

## Vidéos pour les plateformes numériques :

### Le SNJ veillera au respect de l'accord d'expérimentation

**La signature du SNJ n'est pas un blanc-seing. Comme tous les syndicats représentatifs du réseau régional France 3, le SNJ a signé l'accord d'expérimentation sur "la chaîne de fabrication de vidéos à destination des plateformes numériques".**

**Nous serons extrêmement vigilants quant au strict respect des règles fixées par cet accord. Parce que l'information sur les réseaux sociaux ne peut pas être du journalisme dégradé, accompagné de mauvaises conditions de travail.**

Pendant toute la période de négociation de l'accord d'expérimentation, la direction n'a cessé d'encourager des pratiques contraires aux accords d'entreprise. Pire, elle a tenté de monter les salariés contre les organisations syndicales, et misé sur la politique du fait accompli.

Le SNJ n'est pas tombé dans le panneau. Face à une direction déloyale, et qui n'a jamais été capable d'élaborer une stratégie numérique cohérente, nous avons privilégié l'intérêt des salariés de France Télévisions.

Il est temps de proposer des informations et des programmes à tous nos publics et sur les supports qu'ils utilisent. C'est la raison pour laquelle le SNJ a accepté de signer, non pas un accord définitif, mais un accord d'expérimentation pour une durée de trois mois.

**À l'issue de cette expérimentation, dans les seules rédactions de France 3 Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Grand-Est, le SNJ et les autres organisations syndicales feront un bilan. Alors seulement, nous déciderons si l'expérimentation doit devenir un accord définitif, et dans quelles conditions.**



Les principaux points de l'accord d'expérimentation sont les suivants :

-Durant trois mois, seuls des volontaires pourront expérimenter le tournage et l'assemblage de modules avec un smartphone à destination des plateformes numériques. Ils devront être formés et planifiés pour cela.

-Tout ce qui relève de l'information sera réalisé uniquement par des journalistes.

-Au-delà d'un format d'une minute, des monteurs seront associés au processus de fabrication.

-Les représentants de proximité et les délégués syndicaux des antennes concernées seront informés chaque mois des conditions du déroulement de l'expérimentation.

Formation, emplois, moyens matériels, respect du périmètre de l'information, pas d'augmentation de la charge de travail, qualité des modules proposés à nos publics : le SNJ sera particulièrement vigilant sur tous ces points essentiels.

Si le "virage du numérique" est pour la direction de France Télévisions un prétexte pour faire des économies budgétaires, supprimer des emplois, généraliser les polyvalences, dégrader les conditions de travail et sacrifier la qualité de l'information attendue d'un service public, le SNJ s'y opposera.

Si l'objectif est de favoriser la diffusion de l'information pour mieux satisfaire tous nos publics, en s'appuyant sur le professionnalisme des journalistes et des techniciens, en leur donnant les moyens nécessaires et en respectant leur déontologie, le SNJ répondra présent.

Paris le 4 février 2026

> [Accord à lire ici.](#)